



## Et les DASRI

Attendu depuis des années, voici enfin la filière opérationnelle pour les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux ou DASRI ! Elle est ouverte à tous les patients en auto-traitement qui génèrent des déchets piquants, coupants ou tranchants.

### Comment ça marche ?

Toutes les pharmacies de France ont l'obligation réglementaire de remettre gratuitement des boîtes à aiguilles. Ces boîtes sont de deux formats, un ou deux litres. Le pharmacien remet une boîte au patient uniquement sur présentation de son ordonnance. La liste des pathologies concernées se trouve sur le site de l'éco-organisme [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr), dans la rubrique «acteurs concernés», l'onglet «Les patients en auto-traitement».

Le patient remplit sa boîte au fur et à mesure. Une fois pleine, il la referme définitivement et peut l'apporter en toute tranquillité dans n'importe quel point de collecte en France. Une carte interactive vous permet de trouver le point de collecte le plus proche de chez vous à l'adresse : [nous-collectons.dastri.fr](http://nous-collectons.dastri.fr). Ces déchets seront détruits avec leurs boîtes qui sont à usage unique.

Pour connaître les points de collecte de notre territoire, vous pouvez consulter la liste sur notre site internet

[www.smictom-regionfontainebleau.fr](http://www.smictom-regionfontainebleau.fr)

ou nous contacter par téléphone au

**0 800 133 895,**

ce numéro est gratuit depuis un poste fixe.



«DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI). Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto-traitement (PAT).»

Sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

### ATTENTION

Ces déchets spécifiques ne sont pas à jeter dans les ordures ménagères résiduelles et encore moins avec les emballages recyclables ! Nous vous rappelons qu'une partie du tri est effectuée à la main par les agents. Voilà pourquoi la présence d'aiguilles sur la chaîne de tri est dangereuse, elle génère des risques pour la santé du personnel.

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à [smictom2@wanadoo.fr](mailto:smictom2@wanadoo.fr)



Merci de vous engager aux côtés de l'éco-organisme pour contribuer à la protection de tous.

## MODE D'EMPLOI

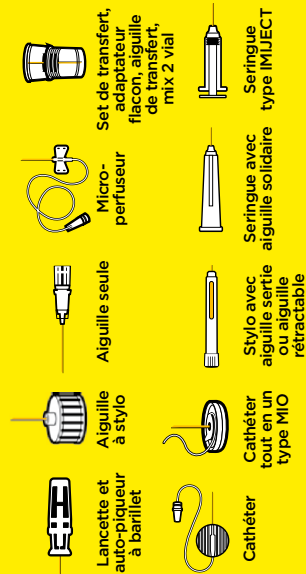


En collaboration avec :

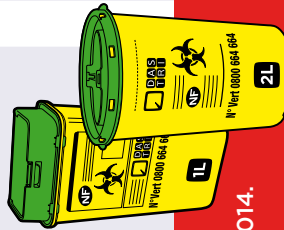


www.afdd.asso.fr

### LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



Afin d'éviter les accidents, merci de stocker vos déchets dans des boîtes à aiguilles à **couvercle vert**. Elles sont disponibles **gratuitement** dans les pharmacies, sur présentation de votre ordonnance. Il existe **2 formats : 1 L et 2 L**.



**⚠** Tous les contenants autres que ces boîtes ne sont plus acceptés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Lorsque la boîte est pleine, vous devez la fermer **définitivement**. Il vous suffit ensuite de la remettre au personnel du point de collecte DASTRI.\* La liste de ces points est consultable à l'adresse suivante : <http://nous-collectons.dastri.fr>.

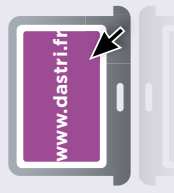
\*Sauf en cas de borne automatisée sur la voie publique.

**⚠** Lorsqu'un professionnel de santé (médecin ou infirmier) pratique des soins à votre domicile, il ne doit pas vous laisser les déchets résultant de ces soins.

## POUR LA GESTION DE VOS DASRI PERFORANTS QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS DE SOINS PERFORANTS ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien. Vous pouvez également appeler gratuitement

**N°Vert 0800 664 664**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



et consulter notre site internet

**N°Vert 0 800 133 895**

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :  
SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 56 Route de Bourgogne, Veneux-Les Sablons  
[www.smictom-regionfontainebleau.fr](http://www.smictom-regionfontainebleau.fr)

